



AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

FORMATION PRÉSENTIELLE

La formation TFP (Titre à Finalité Professionnelle) (ex-CQP) APS (Agent de Prévention et de Sécurité) s'adresse à toute personne souhaitant devenir agent de sécurité privé. En obtenant ce titre reconnu par l'État, vous serez apte à protéger les personnes et les biens, à gérer les situations de sécurité et à intervenir avec professionnalisme pour démarrer une carrière dans la sécurité privée.

NATURE DE L'ACTION

Action de formation

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître le cadre légal et déontologique de la profession de sécurité privée.
- Assurer l'accueil, le contrôle d'accès et la surveillance générale d'un site.
- Assurer la sécurité incendie de premier niveau et l'assistance aux personnes (SST).
- Gérer les situations conflictuelles et réagir face aux situations de crise, dont le risque terroriste.
- Effectuer des rondes de surveillance et exploiter un poste central de sécurité (PCS).
- Réaliser des palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages dans le respect du cadre légal.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Arrêté du 1er septembre 2025 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.
- Arrêté du 23 octobre 2024 relatif aux conditions matérielles et pédagogiques.
- Cahier des charges de l'ADEF (Version en vigueur).

PRÉ-REQUIS

- Aptitude médicale (conseillée).
- Être titulaire d'une Autorisation Préalable d'Entrée en Formation (ou autorisation provisoire) délivrée par le CNAPS en cours de validité.
- Justifier d'une maîtrise de la langue française (compréhension et expression écrite et orale) de niveau B1 du CECRL.

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

(N/A)

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

L'accès définitif à la formation est subordonné à la vérification de la complétude du dossier administratif au plus tard 3 jours avant le début du stage.

Une évaluation préalable stricte est réalisée :

- Vérification de l'original de l'autorisation du CNAPS (bloquant en cas d'absence).
- Test d'évaluation de positionnement (écrit et oral) pour vérifier le niveau B1 en français.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Conformément aux annexes II et III de l'Arrêté du 1er septembre 2025 :

1ère Partie : Tronc Commun (41h)

- Module Juridique : Environnement juridique de la sécurité privée, code pénal, libertés publiques, déontologie.
- Module Stratégique : Gestion des premiers secours (SST - 14h), gestion des conflits, remontée d'informations.

2ème Partie : Spécialité Surveillance Humaine (134h)

- Module Juridique (complément) : Dispositions spécifiques, principes de la République.
- Module Gestion des Risques : Connaissance des vecteurs d'incendie, risques industriels, prévention des risques terroristes (13h).
- Module Professionnel : Surveillance générale, gestion des conflits dégradés, inspection visuelle et palpation de sécurité, événementiel, télésurveillance et vidéoprotection.

DURÉE

175 heures nettes de face-à-face pédagogique (hors temps d'examen d'une durée de 7 heures environ).

PROFIL DES INTERVENANTS

La formation est dispensée par une équipe pédagogique dont tous les membres sont titulaires de la Carte Professionnelle délivrée par le CNAPS avec la mention "Formation".

Les formateurs justifient d'attestations de compétences spécifiques validées par la CPNEFP pour les modules sensibles (SST, SSIAP et pédagogie, Terrorisme, Gestion des conflits, Palpation) conformément aux exigences aggravées de l'ADEF.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum : 4 par session.

Maximum : 12 par session.

ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Pour la prise de notes, prévoir un cahier ou des feuilles, un stylo et, si besoin, un surligneur.

MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel synchrone.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET LOGISTIQUES

Méthodes : Pédagogie active, exercices pratiques, études de cas, mises en situation (jeux de rôle).

Matériel pédagogique spécifique (conforme à l'arrêté du 23 octobre 2024 et au CDC ADEF) :

1. Locaux :

- Salle de cours de 25 m² minimum.
- Poste Central de Sécurité (PCS) dédié et indépendant.

2. Zone pratique :

- Espace pour parcours de ronde de 100 m minimum (avec obstacles).
- Zone d'exercice incendie et zone sécurisée pour la gestion de conflits.

3. Équipements PCS et Rondes :

- 3 caméras de vidéosurveillance minimum, SSI de formation, contrôleurs de ronde, radios.
- Main courante électronique et papier, registre de consignes.

4. Matériel d'intervention :

- Mannequins et DAE (secourisme).
- Extincteurs et bac à feu écologiques.
- Détecteurs de métaux (palpation).
- Armes factices et kits hémorragiques (terrorisme).

ACCESSIBILITÉ

- L'accessibilité de nos formations est étudiée individuellement en fonction des besoins et de la situation de chaque personne en situation de handicap.
- Un référent handicap, validé par l'AGEFIPH, est à votre disposition pour analyser les possibilités d'adaptation et vous proposer les solutions les plus appropriées.
- Des aménagements spécifiques pour l'examen peuvent être demandés à la CPNEFP.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DU STAGIAIRE

- L'accompagnement du stagiaire est structuré et optimisé grâce à un espace stagiaire accessible en ligne. Après son inscription via l'extranet, il reçoit un e-mail contenant ses codes d'accès à cet espace, où il trouve tous les documents essentiels à sa formation.
- En cas d'absence, le formateur en informe immédiatement l'organisme, qui contacte le stagiaire pour en connaître la raison et prendre les mesures nécessaires, garantissant ainsi un suivi réactif et efficace.
- Trois référents sont mis à disposition pour accompagner les stagiaires :
 - le référent administratif pour les démarches et documents, Gwladys ATACHIAN.
 - le référent pédagogique pour le suivi de la formation, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
 - le référent handicap pour adapter le parcours aux besoins spécifiques, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
- Ils sont joignables depuis l'inscription jusqu'à la fin de la formation, tous les jours ouvrés de de 8h00 à 18h00 :
 - par e-mail à contact@mcf-securite.com
 - par téléphone au 03 83 25 80 33

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN

L'évaluation finale est réalisée par un Jury d'examen indépendant (3 membres) accrédité par l'ADEF. Elle se compose de :

- Épreuves théoriques : Questionnaires à Choix Unique (QCU) sur tablettes pour chaque unité de valeur (UV).
- Épreuves pratiques : Mises en situation simulées (gestion du PCS, réalisation d'une ronde avec incident, palpation, secourisme SST) tirées au sort.

Les stagiaires sont présentés à l'examen sous réserve d'une assiduité complète et de la détention de l'autorisation CNAPS valide.

SANCTION DE LA FORMATION

En cas de réussite, le stagiaire reçoit :

- Une attestation de fin de formation délivrée par notre organisme.
- Le Titre à Finalité Professionnelle (Parchemin TFP APS) délivré par l'ADEF.

Ce titre est la certification légale permettant de déposer la demande de Carte Professionnelle définitive auprès du CNAPS.

DATE

Les dates de formations sont disponibles en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

LIEU

Les lieux de formation sont disponibles en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation est disponible en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

----- (FIN DU DOCUMENT) -----